

# COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N°7 : avril 2016

Situation mensuelle au 31 décembre 2015 et résultat annuel 2015

Cette publication régulière complète les informations annuelles présentées dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle qui ressort des comptes établis par les organismes chargés de la gestion des régimes de base de sécurité sociale (sur le champ du régime général, du FSV, de la MSA, du RSI et de la CADES). Elle s'inscrit notamment dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois qui figurent dans cette publication ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, puisqu'ils ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (dotations et reprises sur provisions, produits à recevoir, charges à payer...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice ; ces éléments expliquent l'essentiel de l'écart observé chaque année entre les soldes de novembre et de décembre. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année.

La fiche 3.1 du rapport à la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport à la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale>. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication consolide les comptes des branches maladie et AT-MP ainsi que ceux de la branche vieillesse et du FSV.

## Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Cette publication intègre les données de la MSA et du RSI ; les soldes de 2013 et 2014 sont donc différents de ceux publiés au cours de l'année 2014, qui portaient uniquement sur le régime général et le FSV. En outre, certains éléments, tels que la mise en oeuvre du pacte de responsabilité, ont un impact sur le profil infra-annuel des comptes en 2015, limitant ainsi la comparabilité des données mensuelles avec celles des exercices précédents. Les écarts entre les chroniques de début d'année 2014 et 2015 peuvent ainsi s'expliquer par les changements dans la structure des recettes de certains organismes. Avec la connaissance des données annuelles définitives pour 2015, la série des comptes mensuels a par ailleurs été revue par rapport aux dernières publications.

## Régime général, MSA, RSI, FSV et CADES

en milliards d'euros	Rappel 2015 (p)	Evol. (%)	2014	2015	Evol. (%)	Ecart / dernière LFSS (Md€)
<b>Solde du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI</b>	<b>-13,1</b>		<b>-13,3</b>	<b>-11,1</b>		<b>2,0</b>
dont RG + FSV	-12,8		-13,2	-10,8		2,1
dont MSA	-0,26		-0,2	-0,3		-0,1
dont RSI	0,0		0,0	0,0		0,0
<b>Dépenses du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI</b>	<b>385,6</b>	<b>0,5%</b>	<b>383,5</b>	<b>384,8</b>	<b>0,3%</b>	<b>-0,8</b>
Prestations sociales	360,0	1,9%	353,2	359,4	1,8%	-0,6
Transferts	12,3	-27,2%	16,8	12,3	-26,9%	0,1
Charges de gestion courante	12,6	0,7%	12,5	12,3	-1,9%	-0,3
Autres charges	0,8	-23,6%	1,0	0,8	-19,6%	0,0
<b>Recettes du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI</b>	<b>372,5</b>	<b>0,6%</b>	<b>370,2</b>	<b>373,7</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,2</b>
Cotisations sociales	210,1	0,8%	208,5	210,1	0,7%	-0,1
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,4	9,0%	3,1	3,5	12,3%	0,1
CSG	84,1	1,8%	82,7	84,6	2,3%	0,5
Autres contributions sociales, impôts	62,6	-1,7%	63,7	63,1	-1,0%	0,5
Transferts	7,5	1,3%	7,4	7,6	3,7%	0,2
Autres produits	4,8	-0,2%	4,8	4,8	0,4%	0,0
<b>CADES - situation net comptable</b>	<b>-127,0</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-130,2</b>	<b>-126,7</b>	<b>-2,7%</b>	<b>0,4</b>

\* : Prévisions de la LFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2015

## Un déficit en diminution de 2,3 Md€ par rapport à 2014 sur le champ régime général, MSA et RSI

Le solde du régime général de la sécurité sociale, de la MSA, du RSI et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'est établi à -11,1 Md€ en 2015, en amélioration de 2,3 Md€ par rapport à 2014.

La réduction du déficit résulte notamment d'une très faible progression des dépenses (0,3%). L'augmentation contenue des dépenses de prestations (1,8%) s'explique par la faible inflation et par l'effet conjugué des réformes des retraites, des mesures d'économie et de modulation des allocations familiales et par la régulation des dépenses de santé. En particulier, l'objectif national de dépenses

d'assurance maladie (ONDAM) a une nouvelle fois été respecté en 2015, limitant la progression de ces dépenses à 2%. La croissance modérée des prestations s'accompagne en outre du transfert à l'Etat du financement d'une partie des dépenses d'allocations logement qui réduit fortement les charges de transfert, et d'une contraction des dépenses de gestion.

Les recettes ont crû de 1% en 2015. La dynamique des cotisations (0,7%) est ralentie par la hausse des allègements généraux, la baisse du taux de cotisation famille et la conjoncture dégradée dans le secteur agricole ; les conditions du recouvrement se sont toutefois améliorées par rapport à 2014, limitant la baisse des recettes. Les contributions sociales autres que la CSG et les impôts et taxes ont pour leur part globalement diminué de 1%, la dynamique propre de ces recettes ayant été freinée par la baisse des fractions de droits tabac et de TVA attribuées au régime général et par l'abattement de 1 Md€ du rendement de la CCSS.

Pour le régime général et le FSV, la réduction de 2,4 Md€ du déficit par rapport à 2014 porte pour moitié sur la branche famille (1,2 Md€) et pour 0,8 Md€ sur les branches maladie et AT-MP. Si le solde du RSI est par définition à l'équilibre car le besoin de financement est couvert par une affectation de CCSS en 2014 et par une intégration financière au régime général à compter de 2015, celui de la branche vieillesse des exploitants et de la branche AT-MP des salariés agricoles (seules branches de la MSA non intégrées au régime général) est légèrement plus dégradé qu'en 2014, en raison de la faible croissance des cotisations.

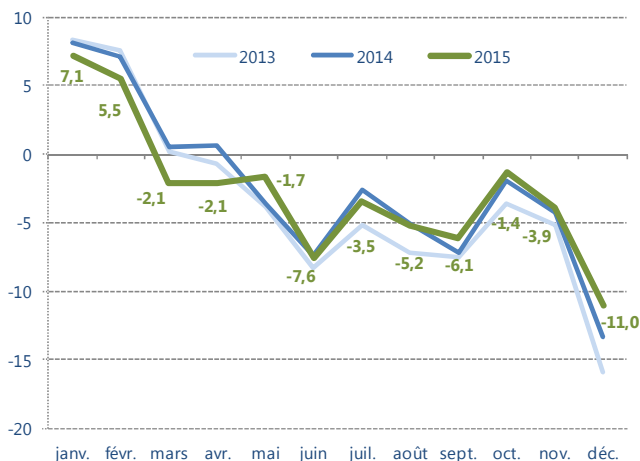
## Un solde inférieur de 2 Md€ à la prévision associée à la LFSS 2015

Les écarts constatés sur les dépenses (0,8 Md€) portent sur les prestations (0,6 Md€) et sur les dépenses de gestion courante (0,3 Md€). La progression des recettes a été nettement plus importante que ce qui avait été prévu dans la dernière LFSS (1,2 Md€). Les prévisions relatives aux recettes assises sur les revenus d'activité ont été globalement confirmées ; en revanche, des écarts importants ont été constatés sur le rendement des autres contributions sociales et des recettes fiscales, notamment pour la TVA, pour les recettes assises sur les revenus du capital et sur les revenus de remplacement. Enfin, les charges liées au non recouvrement se sont révélées moins importantes que prévu.

## Une amélioration du solde de la CADES par rapport à 2014

La situation nette de la CADES s'améliore de 3,5 Md€ par rapport à 2014, les déficits repris par la CADES en 2015 ayant été inférieurs au résultat net (CSG et CRDS minorées des charges financières) constaté en 2015. L'écart de 0,4 Md€ à la prévision retenue en LFSS pour 2016 s'explique notamment par un plus fort rendement des prélèvements sur les revenus du capital et sur les revenus de remplacement.

Régime général, MSA, RSI, FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Le déficit est inférieur de 0,2 Md€ à la prévision

Les dépenses de pensions sont très légèrement inférieures à la prévision (-0,1 Md€). De même, les dépenses de gestion sont inférieures de 0,1 Md€ à la prévision en raison essentiellement des moindres dépenses de gestion facturées aux caisses nationales du régime général au titre du fonctionnement de la branche recouvrement et aux moindres dépenses de la MSA. Les cotisations sociales et les cotisations prises en charge par l'État ont été inférieures de 0,3 Md€ à la prévision, principalement en raison d'un retournement de l'activité au sein du secteur agricole. Les produits de CSG ont été supérieurs à la prévision (0,2 Md€), en raison du rendement plus important des prélèvements sur les revenus du capital et du surcroît de produit sur la CSG assise sur les revenus de remplacement. Enfin, les autres contributions et recettes fiscales ont été supérieures de 0,1 Md€ à la prévision.

Les transferts sont globalement conformes au montant prévu. Les réalisations sur les transferts de cotisation avec les régimes spéciaux et les transferts de compensation démographique dégradent le solde de la branche vieillesse de 0,2 Md€ par rapport à la prévision tandis que les transferts d'AVPF l'améliorent d'autant.

Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV

en milliards d'euros	Rappel 2015 (p)	Evol. (%)	2014	2015	Evol. (%)	Ecart / dernière LFSS (Md€)
<b>Total des dépenses</b>	<b>137,3</b>	<b>1,6%</b>	<b>135,1</b>	<b>137,2</b>	<b>1,5%</b>	<b>-0,1</b>
Prestations sociales	132,0	1,8%	129,7	132,0	1,8%	-0,1
Transferts	3,0	1,3%	3,0	3,1	2,1%	0,0
Charges de gestion courante	2,0	2,2%	1,9	1,9	-2,8%	-0,1
Autres charges	0,3	-47,1%	0,5	0,3	-50,3%	0,0
<b>Total des recettes</b>	<b>132,6</b>	<b>1,8%</b>	<b>130,3</b>	<b>132,7</b>	<b>1,8%</b>	<b>0,0</b>
Cotisations sociales	82,8	3,3%	80,1	82,5	2,9%	-0,3
Cotisations prises en charge par l'État	1,3	5,8%	1,2	1,4	10,2%	0,1
CSG	10,6	-3,1%	11,0	10,8	-1,7%	0,2
Autres contributions sociales, impôts et taxes	23,5	0,0%	23,5	23,6	0,4%	0,1
Transferts	14,1	0,1%	14,1	14,1	0,3%	0,0
Autres produits	0,3	-7,0%	0,3	0,3	-10,9%	0,0
<b>SOLDE</b>	<b>-4,7</b>		<b>-4,9</b>	<b>-4,5</b>		<b>0,2</b>
dont CNAV + FSV	-4,4		-4,6	-4,2		0,2
dont MSA	-0,3		-0,2	-0,3		0,0
dont RSI	0,0		0,0	0,0		0,0

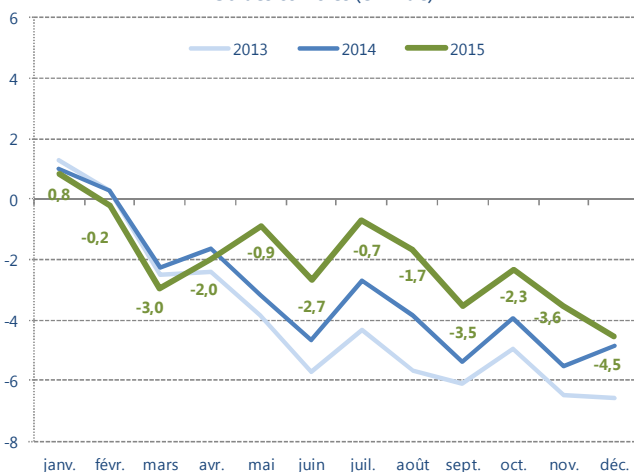
Une chronique des soldes mensuels décalée à compter de mai 2015 en raison de la modification de la structure des recettes

Le net redressement de la courbe de solde à partir de mai 2015 par rapport à 2014 résulte de l'évolution des recettes de la branche.

La loi de financement rectificative de sécurité sociale pour 2014 a en effet attribué à la CNAV une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS) pour compenser la charge nouvelle que constitue pour la CNAV le transfert d'équilibrage de la branche vieillesse du RSI. Le produit de CSSS étant essentiellement perçu chaque année au mois de mai, la CNAV a ainsi enregistré à ce titre un produit supplémentaire à partir de ce mois.

Le FSV perçoit également une fraction de cette contribution à compter de la même période et a également enregistré un produit à ce titre en mai 2015. Jusqu'ici, le FSV enregistrait en fin d'exercice un produit de CSSS correspondant au solde entre le rendement total de la contribution et les besoins de financement du RSI.

Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Le solde de la branche vieillesse est en amélioration (-4,5 Md€ contre -4,9 Md€ en 2014)

Le champ de la branche vieillesse est constitué pour l'essentiel de la CNAV et du FSV (à hauteur de 85% des charges ou des produits), puis de la MSA et du RSI (respectivement 10% et 5%).

L'augmentation des recettes est due majoritairement aux cotisations sociales, qui ont progressé de 2,9%, compte tenu des hausses de taux décidées par le décret du 2 juillet 2012 et par la loi du 20 janvier 2014 (+0,2 point au global). La CSG perçue par le FSV a en revanche diminué de 1,7% en 2015 suite à la baisse de la quote-part de CSG affectée au fonds.

La relative stabilité des autres contributions, impôts et taxes sur le champ de la CNAV, du FSV, de la MSA et du RSI masque de fortes disparités entre organismes. Elle reflète surtout le fait que la dynamique spontanée de ses différentes composantes est contrebalancée par la réduction du produit exceptionnel issu des réserves de CSSS qui a été attribué au FSV (1,05 Md€ en 2014 contre 0,25 Md€ en 2015) et par l'abattement sur l'assiette de la CSSS décidé dans le cadre du pacte de responsabilité.

Les dépenses de prestations évoluent de manière modérée compte tenu de la montée en charge du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite et du très faible niveau d'inflation qui joue sur le niveau des revalorisations.

**Branches maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI)**

en milliards d'euros	Rappel 2015 (p)	Evol. (%)	2014	2015	Evol. (%)	Ecart / dernière LFSS (Md€)
<b>Total des dépenses</b>	<b>205,4</b>	<b>2,3%</b>	<b>200,7</b>	<b>204,7</b>	<b>2,0%</b>	<b>-0,7</b>
Prestations sociales	188,4	2,5%	183,8	188,0	2,3%	-0,4
Transferts	8,8	0,6%	8,7	8,7	-0,9%	-0,1
Charges de gestion courante	7,7	0,1%	7,7	7,5	-2,6%	-0,2
Autres charges	0,4	3,8%	0,4	0,5	16,8%	0,1
<b>Total des recettes</b>	<b>198,6</b>	<b>1,9%</b>	<b>194,9</b>	<b>199,7</b>	<b>2,5%</b>	<b>1,2</b>
Cotisations sociales	96,5	1,4%	95,1	96,8	1,7%	0,3
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,6	18,5%	1,3	1,6	22,4%	0,1
CSG	62,7	2,5%	61,2	63,0	3,0%	0,3
Autres contributions sociales, impôts et taxes	31,3	1,0%	31,0	31,7	2,2%	0,4
Transferts	2,6	6,7%	2,4	2,7	12,4%	0,1
Autres produits	3,8	0,3%	3,8	3,9	0,8%	0,0
<b>SOLDE</b>	<b>-6,8</b>		<b>-5,8</b>	<b>-5,0</b>		<b>1,8</b>
dont CNAM + CNAM-AT	-6,9		-5,8	-5,0		1,9
dont MSA	0,0		0,0	0,0		0,0
dont RSI	0,0		0,0	0,0		0,0

\* : Prévisions de la LFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2015

**Le solde des branches maladie et AT-MP s'est amélioré de 0,8 Md€ par rapport à 2014**

Le champ des branches maladie et AT-MP présenté ici est constitué de la CNAM et de la CNAM-AT pour un peu moins de 90%, de la MSA pour 6% et du RSI pour 4%. La progression des cotisations sociales est cohérente avec la croissance de la masse salariale du secteur privé, qui constitue la principale assiette des recettes de la branche maladie. La progression de la CSG, des autres contributions sociales, des impôts et taxes est notamment liée aux transferts entre organismes décidés dans le cadre de l'adossement du RSI au régime général et du pacte de responsabilité (intégration financière du RSI, affectation d'une fraction de CCSS et du prélèvement de solidarité sur les revenus du capital...).

Les dépenses ont progressé de 2% au global, soit un taux de croissance similaire à celui de l'ONDAM, qui constitue le principal déterminant des charges des branches maladie et AT-MP. Les prestations sociales augmentent légèrement plus rapidement, mais les transferts et les charges de gestion courante diminuent par rapport à 2014.

**Le déficit 2015 est inférieur de 1,8 Md€ à la prévision**

Le déficit des branches maladie et AT-MP du régime général, de la MSA et du RSI, qui s'est élevé à 5,0 Md€ en 2015, s'est révélé inférieur de 1,8 Md€ à la prévision associée à la LFSS pour 2016. Les écarts à la prévision portent davantage sur les produits (+1,2 Md€) que sur les charges (-0,7 Md€).

D'un point de vue comptable, les dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM sont inférieures de 0,13 Md€ (-0,3 Md€ sur les prestations et +0,2 Md€ sur les dépenses hors prestations). Le dépassement sur les dépenses de soins de ville est compensé par des dépenses moins élevées sur les établissements, mais les charges enregistrées au titre des soins des Français à l'étranger se sont révélées inférieures à la prévision, en raison d'un surprovisionnement de ces dépenses en 2014 qui se répercute sur les comptes 2015. Par ailleurs, les prestations hors ONDAM sont également inférieures de 0,1 Md€ à la prévision.

Les charges de gestion administrative s'avèrent nettement inférieures à la prévision (-0,2 Md€). La moitié de cet écart tient aux moindre dépenses de gestion administrative facturées aux caisses nationales au titre du fonctionnement de la branche recouvrement. Un écart de 0,1 Md€ est également imputable à de moindres charges de transferts au titre des compensations bilatérales (en raison de

moindres dépenses des régimes entrant dans le champ de la compensation bilatérale), et des relations financières avec la caisse de Mayotte (du fait du rattrapage de cotisations sur les exercices antérieurs).

Les produits de cotisations et de CSG assis sur les revenus d'activité sont supérieurs de 0,4 Md€ à la prévision retenue en LFSS. L'essentiel de cet écart est imputable aux produits assis sur les revenus des travailleurs indépendants ainsi qu'aux charges liées au non recouvrement, sensiblement plus faibles que prévu.

L'essentiel des écarts est toutefois constaté sur le produit de la CSG sur les revenus du capital et de remplacement et sur les autres contributions sociales, impôts et taxes, dont le rendement est supérieur de 0,7 Md€ à la prévision. Cette plus-value s'explique par un produit sur les revenus du capital sensiblement plus élevé que le montant retenu en LFSS (+0,3 Md€). A cela s'ajoute un rendement de TVA supérieur à la prévision (à hauteur de 0,2 Md€ en ce qui concerne la part affectée à la sécurité sociale). Enfin, les produits de CSG assis sur les revenus de remplacement sont supérieurs à la prévision (0,1 Md€) pour les mêmes raisons que celles évoquées au sujet de la branche vieillesse.

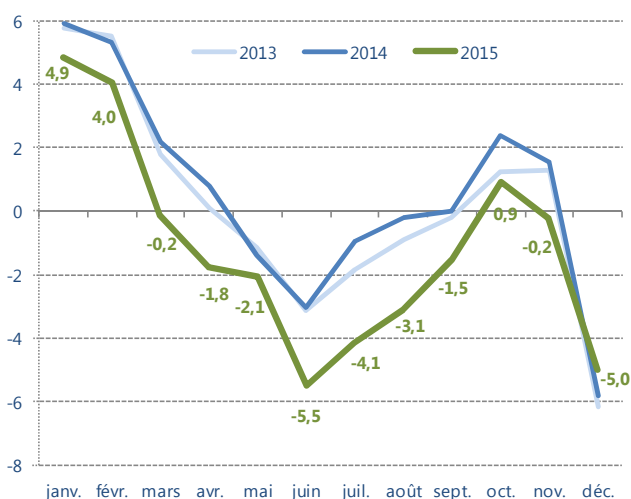
Les écarts à la prévision sur les produits de transferts (0,1 Md€) portent sur plusieurs postes, dont la contribution nette de la CNSA et la compensation bilatérale.

**Une chronique des soldes mensuels décalée par rapport à 2014 due à des changements d'affectation de recettes et une modification du calendrier de versement des cotisations du RSI**

Les changements intervenus en LFSS pour 2015, liés à la mise en œuvre du pacte de responsabilité et à l'adossement du RSI au régime général, perturbent la chronique mensuelle de 2015, en raison des modifications d'affectation des recettes entre organismes ; ainsi, en contrepartie de l'équilibrage de la branche maladie du RSI et de la hausse des allègements généraux de cotisations, la CNAM a perçu en 2015 une fraction de CCSS, comptabilisée au mois de mai, ainsi qu'une fraction supérieure des recettes assises sur les revenus du capital, dont une partie importante du produit est recouvré en octobre. En revanche, sa quote-part de taxe tabac et de TVA, dont le rythme de recouvrement infra annuel est plus régulier, a été minorée par rapport à 2014.

La différence entre les courbes reflète également l'impact de la modification du calendrier d'appel des cotisations du RSI (anticipation des régularisations créditrices se traduisant par de moindres produits sur les trois premiers trimestres).

**Branche Maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI) •**  
Soldes cumulés (en Md€)



**Branche famille (RG+MSA)**

en milliards d'euros	Rappel 2015 (p)	Evol. (%)	2014	2015	Evol. (%)	Ecart / dernière LFSS (Md€)
<b>Total des dépenses</b>	<b>54,4</b>	<b>-7,9%</b>	<b>59,0</b>	<b>54,3</b>	<b>-7,9%</b>	<b>0,0</b>
Prestations sociales	41,4	-0,2%	41,5	41,3	-0,6%	-0,1
Transferts	10,0	-31,5%	14,6	10,2	-30,4%	0,2
Charges de gestion courante	2,9	1,6%	2,9	2,9	0,4%	0,0
Autres charges	0,1	-20,9%	0,1	0,1	-20,6%	0,0
<b>Total des recettes</b>	<b>52,8</b>	<b>-6,3%</b>	<b>56,3</b>	<b>52,8</b>	<b>-6,3%</b>	<b>0,0</b>
Cotisations sociales	32,6	-6,6%	34,9	32,5	-6,9%	-0,1
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,5	-8,0%	0,5	0,5	-8,4%	0,0
CSG	11,0	2,3%	10,8	11,0	2,6%	0,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,8	-15,6%	9,2	7,8	-15,1%	0,0
Transferts	0,3	2,8%	0,3	0,3	1,7%	0,0
Autres produits	0,6	0,5%	0,6	0,6	3,6%	0,0
<b>SOLDE</b>	<b>-1,6</b>		<b>-2,7</b>	<b>-1,5</b>		<b>0,0</b>

\* : Prévisions de la LFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2015

**Le déficit de la branche famille s'est réduit de 1,2 Md€ par rapport à 2014**

La structure des charges et des produits de la CNAF a été profondément modifiée par la mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité. La baisse des produits de plus de 6% en 2015 est largement imputable aux allègements de charges supportés par la branche, alors que les charges diminuent parallèlement de près de 8%, notamment sous l'effet du transfert à l'Etat du financement du FNAL visant à compenser pour la branche l'effet de ces allègements. Au total, les charges ont décri plus fortement que les produits, permettant ainsi une résorption du déficit de 1,2 Md€.

Suite à la mise en œuvre du pacte de responsabilité, le montant des transferts versés a diminué de près d'un tiers, sous l'effet du transfert à l'Etat du financement du FNAL. En neutralisant cet effet, les charges de la CNAF sont demeurées stables entre 2014 et 2015. D'une part, les prestations sociales ont décri de 0,6%, notamment sous l'effet de la modulation des allocations familiales qui a infléchi nettement la dépense de prestations légales (-1,5%). D'autre part, la progression des dépenses de gestion administrative a été contenue en 2015 (+0,4%).

Les produits de la branche famille ont fortement décri (-6,3%), notamment en raison de la baisse de 1,8 point des cotisations famille pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC et les travailleurs indépendants, qui a entraîné une diminution des produits assis sur les revenus d'activité de 6,9% par rapport à 2014. La baisse des recettes est ainsi portée par les cotisations à hauteur de 4,3 points, en dépit de la majoration de ces produits imputable au prélèvement à la source des cotisations dues au titres des indemnités de congés payés dans les secteurs où ces dernières sont versées par le biais de caisses de congés payés (dans le cadre de la compensation à la sécurité sociale du pacte de responsabilité). Ces modalités de compensation ont conduit à une modification de l'affectation des recettes fiscales à la CNAF (notamment la modification de la clé de répartition de la taxe sur les salaires au bénéfice du FSV), expliquant la baisse de plus de 15% de cette catégorie de produits en 2015, ces derniers contribuant finalement pour 2,5 points à la baisse globale des recettes. Enfin, seuls les produits de CSG tirent significativement la croissance des

produits à la hausse. Ils progressent de 2,6%, à un rythme nettement supérieur à la masse salariale du secteur privé en raison de l'affectation, à l'instar des cotisations, de la CSG prélevée à la source sur les indemnités de congés payés d'une part, et d'une progression dynamique de la CSG assise sur les revenus de remplacement d'autre part.

**Un écart de 0,1 Md€ par rapport à la prévision retenue en LFSS**

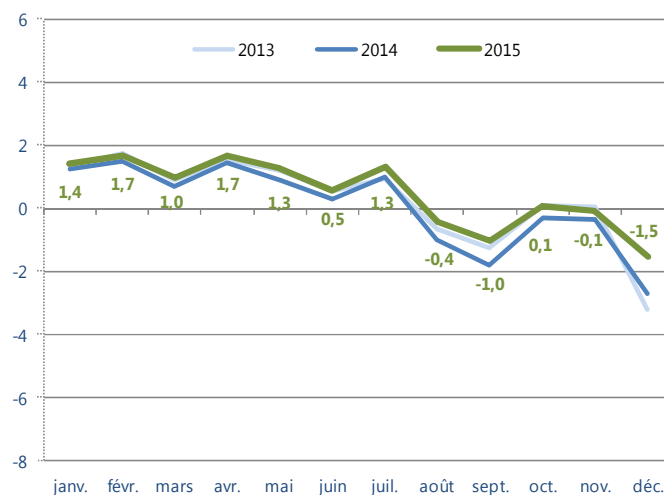
Le solde de la CNAF constaté en 2015 est conforme à la prévision sous-jacente à la LFSS pour 2016 (écart de - 30 M€). Les charges de prestations ont été inférieures à la prévision (-0,1 Md€), notamment en raison de prestations légales légèrement inférieures à la prévision, et en dépit de prestations extralégales plus importantes que prévu (+6,4% contre +4,7% en LFSS, écart essentiellement imputable à l'action sociale de la MSA). A l'inverse, la sous-estimation du transfert au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF, au bénéfice de la CNAV) a permis de limiter l'écart global constaté sur les charges. Enfin, les dépenses de gestion administrative sont légèrement en-deça de leur niveau prévu lors de l'élaboration du PLFSS.

L'écart de 0,1 Md€ sur les cotisations sociales masque des écarts se compensant sur les différentes assiettes de cotisation ; la prévision retenue en LFSS se fondait toutefois sur une prévision de répartition des allègements généraux de cotisation plus favorable à la CNAF que ce qui a été retenu *in fine*. Dans l'ensemble, les moindres produits de cotisations brutes sont toutefois en partie compensés par des charges liées au non recouvrement moins importantes que prévu en 2015. Enfin, les autres produits sont globalement en ligne avec la prévision sous-jacente aux trajectoires de la LFSS.

**Une chronique mensuelle qui se confond aux années précédentes en début d'année, avant de s'en écarter en fin d'année**

Malgré les changements importants en 2015 liés au pacte de responsabilité, la chronique des soldes mensuels de la branche famille est restée très proche de celle des années précédentes.

**Branche Famille • Soldes cumulés (en Md€)**



**Commission des Comptes de la Sécurité Sociale**

Ministère des finances et des comptes publics  
Ministère des affaires sociales et de la santé  
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes

Contact : [DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr](mailto:DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr)

